

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire.

No 337

INFORMATIONS OFFICIELLES

février 2009

Commune de Pampigny



31^{ème} année

Contrôle des habitants- !!! changement de jour d'ouverture – mercredi au lieu de jeudi !!!

Du 1^{er} décembre 2008 au 31 mars 2009, les heures d'ouverture du bureau seront modifiées de la manière suivante :

- **Lundi de 17h00 à 19h00 (identique) et**
- **Mercredi de 8h30 à 11h00 (au lieu de jeudi)**

Protection civile – Essai fédéral des sirènes 2009

Comme chaque année à pareille époque, des essais d'alarme auront lieu dans toute la Suisse, le **mercredi 4 février 2009, de 13h30 à 14h00.**

Votations cantonales et fédérales du 8 février 2009

Les objets des scrutins cantonaux sont les suivants :

1. Modification de la loi sur les impôts communaux
2. Modification de la loi sur les impôts directs cantonaux

Les objets des scrutins fédéraux sont les suivants :

1. Libre circulation des personnes Suisse-UE : reconduction de l'accord et extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

Le bureau de vote (salle du Conseil, Auberge 1^{er} étage) sera ouvert

dimanche 8 février 2009 de 8h00 à 9h00

- L'électeur doit obligatoirement être porteur du matériel officiel reçu pour se présenter au bureau de vote. En raison de l'introduction généralisée du vote par correspondance, il est rappelé à l'électeur que le vote anticipé est supprimé.

Vous avez les possibilités suivantes de voter :

- **Vote « par correspondance »**
 - envoi par la poste (dès réception du matériel)
 - dépôt auprès de l'administration communale
 - dépôt dans la boîte aux lettres de la Commune (dernier délai dimanche **8 février 2009 à 09h00**)

Police des constructions

Mise à l'enquête publique du 7 février 2009 au 9 mars 2009

Bolay Vincent, En Vuarrens : agrandissement d'une stabulation existante avec la construction d'une maison d'habitation, d'un hangar agricole, d'une nurserie et d'un abris à fourrages

Taxes déchets 2009

De nombreux citoyens s'interrogent sur nos nouveaux tarifs concernant la taxe déchets, c'est bien volontiers que nous leur communiquons les renseignements suivants :

En vertu du règlement d'application du 20 février 2008 de la loi cantonale sur la gestion des déchets, nous avons été récemment contraints de faire adopter par le Conseil un règlement communal qui fixe les principes suivants :

- Le coût de l'élimination des déchets incombe à celui qui les produit (principe du pollueur-payeur)
- La commune perçoit des taxes pour couvrir les frais de gestion des déchets dont elle a la charge
- Elle réévalue chaque année le montant des taxes en fonction des charges budgétisées
- Elle communique les éléments sur lesquels elle se base pour déterminer le montant et les modalités des taxes (principe de transparence)
- 70 % du coût de l'élimination des déchets est financé par le biais de la taxe ; les 30 % restant étant financés par les impôts.
- Le système adopté à Pampigny est celui de la taxe forfaitaire proportionnelle qui est équitable et évite des calculs compliqués comme c'est le cas de la taxe au poids ou au sac.

Il en résulte, comme indiqué sur la facture envoyée par le boursier, que, pour 2009, seront appliqués les tarifs suivants

- Fr. 110.- par adulte + Fr. 20.- par enfant

Nos tarifs sont raisonnables en regard de la moyenne cantonale qui se situe à

Fr. 0,45 Fr par jour et par personne contre Fr. 0,25 par jour et par personne pour Pampigny.

Ce coût modique est partiellement dû au fait que nos citoyens trient bien leur déchets. Chacun bénéficiant ainsi de ce travail gratuit. De plus, l'administration et la gestion de la déchèterie sont faites dans un souci permanent d'efficacité : nos employés veillent strictement au bon chargement des bennes, afin d'éviter de transporter de l'air, nous ne confions pas notre déchèterie à une entreprise extérieure ce qui entraîneraient un surcroît de charges et nous recherchons en permanence les meilleures filières.

Taxes épuration 2008

Plusieurs personnes se sont interrogées sur l'augmentation de la taxe d'épuration pour 2008 qui a passé de Fr. 1.05 à Fr. 2.- le m3. Nous vous confirmons que cette taxe est fixée en fonction des coûts réels de l'année en cours. Ces derniers ont été plus élevés en raison du changement du traitement des boues imposé par la nouvelle loi fédérale et différents frais de remise en état.

Recensement des chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer au bureau communal **avant le 28 février 2009**,

- Les chiens achetés ou reçus en 2008, ceux nés en 2008 et restés au village,
- Les chiens décédés, vendus ou donnés en 2008 et non encore annoncés
- Les chiens déjà inscrits en 2008 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office

Il est à rappeler que chaque chien doit porter une puce électronique pour identification. La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire, mais conseillée par les vétérinaires. Toute acquisition ou naissance d'un chien, en cours d'année, doit être annoncée **dans les 15 jours** au Contrôle des habitants.

Bois de feu et copeaux de bois

Le garde forestier, M. Pierre Pittet, vend du bois de feu, vert ou sec, scié à votre convenance et même livré si nécessaire (tél. 021.800.36.54).

Déneigement

Tout propriétaire qui désirerait que son chemin privé soit déneigé est prié de s'adresser au bureau communal (tél. 021.800.03.10)

Afin de faciliter le déneigement par nos employés communaux, nous vous remercions de

- laisser libre d'accès la place de la Rocaille
- déneiger les emplacements réservés aux conteneurs poubelles
- signaler les obstacles par un piquet, afin d'éviter des dégâts aux propriétés privées

Paroisse du Pied du Jura – Cultes à Pampigny

8 février 2009 10h30 cène, G. Ndam

22 février 2009 19h30 A. Baumann

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE :



Au Château

HORAIRE : **mardi** 17h00 à 18h30 – **jeudi** 17h00 à 18h30 et 20h00 à 21h00
(fermé durant les vacances scolaires)

Pampigny, le 27 janvier 2009

La Municipalité

Gym Pour Tous de Pampigny

Venez bouger avec nous le mardi de 19h00 à 20h00 à la salle de gym de Pampigny. 60 minutes dans une ambiance sympathique et détendue pour Fr. 5.-- par leçon. Pour plus de renseignements : Monika Savary 021.861.13.06. Reprise le mardi 6 janvier 2009.



Memo du Club :

10 février 2009

14 février 2009

10 mars 2009

24 mars 2009

31 mars 2009

21 avril 2009

5 mai 2009

19 mai 2009

2 juin 2009

16 juin 2009

30 juin 2009

Dès 20h00 à la salle des travaux manuels au collège de Pampigny

Anne-Lise Vignati, Rte de la Tuilière 12, 1142 Pampigny
tél. 021.800.3456

Manifestations non officielles

31.01.2009 Mise de la Jeunesse de Sévery à Sévery

04.02.2009 Aînés, Assemblée générale et fondue, 10h30 salle villageoise de Sévery, inscriptions 021.800.40.28

6-7-8.03.2009 Tournoi indoor de football juniors du FCPJ et apéro du club pour les amis, sponsors et supporters

07.03.2009 Bal de la Jeunesse de Sévery, Grande salle de Pampigny

20-21-03.2009 Soirée Echo du Chêne à 20h15, Grande salle de Pampigny

21-22.03.2009 Tournoi cantonal de badminton juniors

26.03.2009 Assemblée paroissiale